

**Association VELO pour le développement
du cyclisme urbain**

2, rue de la Daurade 31000 Toulouse

Tel: 05 61 11 87 09

**Association Française de Développement
des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V)**

Délégation Grand Sud-Ouest

C% Association Vélo

Toulouse, le 14 Septembre 1998

à Mr Martin MALVY

Président du

Conseil Régional de Midi-Pyrénées

Objet: - aménagement d'un sentier de
randonnée pédestre et cyclable le long
du canal des Deux Mers ("Voie Verte des Deux Mers")
- politique du Conseil Régional en faveur
des déplacements à bicyclette

Monsieur le Président,

L'Association Vélo s'adresse à vous à un double titre. Elle groupe plus de 500 cyclistes dans l'agglomération toulousaine, et appartient à la FUBICY, Fédération française des Usagers de la Bicyclette, comme 5 autres associations de cyclistes de la région Midi-Pyrénées.

D'autre part l'Association Vélo constitue la délégation régionale de l'Association Française de développement des Véloroutes et Voies Vertes, créée pour promouvoir des itinéraires cyclables de longue distance (voir document joint).

L'Association Vélo souhaite que la nouvelle majorité du Conseil Régional de Midi-Pyrénées adopte une politique beaucoup plus favorable aux déplacements à bicyclette que précédemment.

En effet les déplacements à vélo apparaissent de plus en plus: 1- comme une des solutions aux problèmes de congestion et de pollution des villes; 2- et comme une activité de loisirs capable de créer, autour des randonnées locales, régionales ou nationales, des activités de services entraînant un véritable développement économique local, avec création d'emplois.

Compte tenu des compétences du Conseil Régional, la "dimension vélo" devrait donc, selon nous, être intégrée:

- à la politique régionale des transports;
- à la politique régionale de l'éducation (lycées);
- à la politique régionale d'aménagement du territoire, du développement local et rural et du tourisme.

Nous vous écrivons pour vous proposer des mesures à adopter par le Conseil Régional, en insistant sur votre action en faveur du canal des Deux Mers: nous souhaitons que vous amplifiez la politique déjà menée en ce domaine par l'équipe précédente de Mr marc Censi.

Nos propositions, que nous souhaitons voir prises en compte par les élus et services techniques en charge des différents domaines, s'articulent donc autour de deux grands thèmes, le premier revêtant à nos yeux un caractère d'urgence et de priorité. Voici ces propositions.

1- Action de mise en valeur du canal des Deux Mers, avec création d'un sentier de randonnée pédestre et cyclable de Castets-en-Dorthe (33) à Agde (34)

Le Conseil régional de Midi-Pyrénées a eu l'initiative d'une action de valorisation, avec la création d'une action inter-régionale entre les régions Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées (commission inter-territoriale du canal des Deux Mers), l'organisation des Assises du canal à Revel en Juin 96, la rédaction d'un Livre-Blanc, et des financements publics inscrits dans les contrats de plan Etat-région des trois régions.

Lors des Assises l'Association Vélo a demandé l'aménagement d'un sentier de randonnée pédestre et cyclable continu sur le chemin de halage du canal des Deux Mers, qui constituerait un formidable moyen de développement local des régions traversées (voir notre contribution aux Assises, document relié ci-joint). Cette proposition a été retenue dans les conclusions des Assises.

Hélas, les actions d'amélioration du chemin de halage avancent très lentement, sauf en Haute-Garonne (voir la carte et le tableau ci-joints):

- aucun action dans la région Aquitaine;

- action significative dans la région Languedoc-Roussillon où le Conseil Régional a réalisé, en financement 100%, un sentier de randonnée pédestre et cyclable le long du canal de la Robine, entre Narbonne et Port-La-Nouvelle. Mais rien dans le reste du département de l'Aude, et dans l'Hérault!

- action forte dans le département de la Haute-Garonne:

- le Conseil Général a décidé d'aménager une piste cyclable le long du canal latéral, entre Toulouse et la limite nord du département (20 km);

- la ville de Toulouse a décidé d'aménager une piste cyclable le long du canal du Midi dans toute la traversée de la ville, entre 1997 et 2002 (travaux en cours).

- aucune action dans le département du Tarn-et-Garonne, pourtant sollicité par nous et limitrophe de la Haute-Garonne!

L'Association Vélo et l'AF3V vous demandent donc:

1- Une relance de la dynamique d'action inter-régionale en faveur du canal des Deux Mers, avec comme un des objectifs la création d'un sentier continu de randonnée pédestre et cyclable.

Il serait particulièrement opportun d'obtenir des actions de réhabilitation du chemin de halage de la part du Conseil Régional d'Aquitaine, du Conseil Général de la Gironde et du Conseil Général du Lot-et-Garonne, qui n'ont pour le moment aucune action!

2- Une action vigoureuse pour que le sentier de randonnée pédestre et cyclable le long du canal des Deux Mers soit réalisé en quelques années dans toute la région Midi-Pyrénées, ce qui peut s'obtenir par:

- la poursuite de l'attribution de subventions par le Conseil Régional à la ville de Toulouse pour la réalisation de la piste cyclable le long du canal du Midi, avec un effort financier particulier en faveur des gros ouvrages permettant d'assurer des traversées sûres (cf au pont Matabiau et au pont du Béarnais);

- l'incitation au Conseil Général du Tarn-et-Garonne et à la Mairie de Montauban, pour que soit aménagé le chemin de halage le long du canal latéral et le long du canal de Montech.

Cette incitation pourrait prendre la forme d'une décision de subvention importante pour la réhabilitation des tronçons du chemin de halage réalisant une jonction entre les départements: jonction Haute-Garonne/Tarn-et-Garonne, et jonction Tarn-et-Garonne/Lot-et-Garonne.

3- Le soutien à la publication d'un "Guide de la randonnée cyclable le long du canal des Deux Mers", qui pourrait s'inspirer du guide édité par l'Association Vélo (voir document ci-joint), et qui constitue un outil de promotion indispensable.

2- Politique générale en faveur des déplacements à bicyclette en Midi-Pyrénées: principaux éléments d'une "politique pro-vélo forte"

Comparativement à d'autres régions (cf Aquitaine, Alsace, Nord-Pas-de-Calais,...) les actions du Conseil Régional de Midi-Pyrénées en faveur des déplacements à bicyclette sont quasiment inexistantes. Pour mener une politique "pro-vélo" forte, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées devrait conduire les actions suivantes:

1- Soutien à la création de liaisons cyclables inter-départementales (régionales) et inter-régionales, dans le cadre d'un schéma directeur régional et national des "Véloroutes et Voies Vertes"

En France comme dans les autres pays européens, les pouvoirs publics nationaux, et les collectivités territoriales régionales, départementales et locales commencent à créer des itinéraires cyclables empruntant soit des pistes cyclables (chemins de halage, voies ferrées désaffectées,...), soit des petites routes à faible trafic, pour favoriser à la fois les balades courtes ou moyennes et les randonnées à vélo de plusieurs jours (cyclotourisme de randonnée). L'extrait du journal "Vélo" ci-joint présente ces projets.

Le Conseil Régional de Midi-Pyrénées devrait élaborer un schéma directeur de ces Véloroutes et Voies Vertes (itinéraires cyclables de longue distance), cohérent avec le schéma national en cours d'élaboration et avec les schémas départementaux existants (cf. en Haute-Garonne) ou futurs.

A titre indicatif (cette liste est à discuter, compléter et préciser), ce schéma pourrait comprendre:

- la "Voie Verte des Deux mers", le long du canal latéral à la Garonne et du canal du Midi (voir point 1 précédent), qui constituerait l'axe majeur et prioritaire, auquel seraient reliées les autres Véloroutes.

- une "Véloroute Garonne-Pyrénées-Adour", reliant Toulouse au sud de la Haute-Garonne, via la vallée de la Garonne (axe retenu par le Conseil Général), puis le département des Hautes-Pyrénées via Trie-sur-Baïse, et la vallée de l'Adour et Bayonne (jonction avec la Véloroute Atlantique)

- une "Véloroute de la vallée du Tarn", reliant le Tarn-et-Garonne au Tarn (vallée) et la Haute-Garonne au Tarn (via la forêt de Buzet), puis suivant la vallée du Tarn jusqu'à Albi et Millau

- une "Véloroute Quercy - Aveyron" reliant la "Voie Verte des Deux Mers" aux départements du Lot et de l'Aveyron (via Montauban, Caussade, Cahors et la vallée du Lot, Figeac et Rodez).....

- une "Véloroute de l'Ariège" reliant la vallée de la Garonne (Véloroute Garonne-Pyrénées-Adour) à Foix et au canal du Midi, en suivant une voie verte Boussens-St Girons (voie ferrée désaffectée), puis reliant Foix, Pamiers, Mirepoix et Bram (complétée par une liaison Carbonne-Mas d'Azil-Foix, et par une liaison Toulouse-Pamiers)....

- une "Véloroute Lauragais-Albigeois", reliant le seuil de Naurouze ("Voie Verte des Deux Mers") à Albi, via la rigole de la Plaine, puis via la piste en cours de création par le département du Tarn entre Castres et Albi, via Lautrec.....

- une "Véloroute de St Jacques de Compostelle", qui relierait la vallée de l'Adour à Agen, en traversant le département du Gers, et constituerait un tronçon de la Véloroute européenne (à définir),.....

Le Conseil Régional de Midi-Pyrénées pourrait alors décider de subventionner toutes les réalisations cyclables communales et départementales s'inscrivant dans ce schéma directeur, et réaliser lui-même (en financement à 100%) les tronçons d'itinéraires cyclables inter-départementaux et inter-régionaux.

Cela permettrait, par exemple, de débloquent le projet inter-départemental de chemin de randonnée le long de la rigole de la Plaine: faute d'un accord de financement du département de l'Aude, la piste cyclable entre Port Lauragais et le seuil de Naurouze (3 km) est bloquée, alors que le Conseil Général de la Haute-Garonne a décidé sa réalisation!

Le Conseil Régional de Midi-Pyrénées devrait également assurer la promotion de ces itinéraires cyclables, par exemple par l'édition d'un dépliant (carte) largement diffusé par le Comité Régional du Tourisme.

2- Politique régionale de transports ferroviaires (SNCF) favorisant la complémentarité des déplacements en train et en vélo en Midi-Pyrénées

Les principaux éléments de cette politique sont:

- l'intervention auprès de la direction nationale de la SNCF pour obtenir l'ouverture au transport gratuit des vélos de trains grandes lignes desservant Midi-Pyrénées ;
- un maintien et une amélioration du réseau des lignes TER existant;
- l'ouverture de tous les trains TER au transport gratuit des vélos (de nombreux TER ne proposent pas ce service);
- l'aménagement de parcs de stationnement pour vélos dans les gares (parcs non gardés à l'extérieur et parcs gardés et bon marché à l'intérieur);
- l'aménagement des gares pour favoriser l'accès des vélos (rampes,);
- l'information sur cette politique de complémentarité train + vélo.

L'Association Vélo présente ces demandes au Conseil Régional et à la SNCF depuis trois ans, et négocie périodiquement avec la SNCF au sein d'un groupe de travail créé en 1997. Des améliorations significatives ont déjà été obtenues, notamment en ce qui concerne l'information (cf. publication d'un guide du train et du vélo en Midi-Pyrénées). La SNCF a aussi équipé les rames du nouvel automate de crochets pour vélos.

Mais beaucoup d'améliorations sont encore nécessaires sur les autres points, et le rendez-vous sollicité par l'Association Vélo avec le nouveau Vice-Président du Conseil Régional en charge des transports n'a toujours pas eu lieu!

3- Politique d'équipement des Lycées en parcs de stationnement pour vélos

Le Conseil Régional ayant en charge la construction et l'entretien des Lycées, il doit mener une politique volontariste permettant de lutter contre le vol de vélos et donc favorisant l'usage de la bicyclette à la fois par le personnel et les lycéens.

Cette politique passe par un plan pluri-annuel de construction dans tous les Lycées de parcs de stationnement pour vélos (et deux roues motorisés): parcs couverts et fermés, équipés de supports adaptés en "U renversé" (du type de celui du Lycée Toulouse-Lautrec à Toulouse).

Une incitation à la réalisation d'aménagements cyclables desservant ces Lycées pourrait également être décidée.

4- Politique régionale de promotion des randonnées à bicyclette en Midi-Pyrénées

Aujourd'hui le Comité Régional du Tourisme de Midi-Pyrénées ne dispose d'aucun document d'information sur les possibilités de découverte de Midi-Pyrénées à bicyclette, alors que la demande pour ce type de randonnée se développe de la part des touristes locaux, français et étrangers.

Le Conseil Régional devrait donc, en particulier à travers l'action du Comité Régional du Tourisme, faire la promotion des randonnées à bicyclette en Midi-Pyrénées, en se basant sur la mise en place progressive d'un réseau de Véloroutes et Voies Vertes régionales (voir point 1).

Par exemple:

- édition d'un dépliant (carte) présentant les Véloroutes et Voies Vertes de Midi-Pyrénées, existantes et en projet (itinéraires cyclables de longue distance);
- soutien à la publication d'un "Guide de la randonnée cyclable le long du canal des Deux Mers, qui pourrait s'inspirer du guide édité par l'Association Vélo (voir document ci-joint).

Nous transmettons une copie de cette lettre à quatre élus qui ont toujours manifesté un intérêt pour les actions en faveur du vélo dans l'agglomération toulousaine et au niveau régional, en espérant qu'ils se feront les interprètes de nos demandes auprès de vous.

Espérant que vous accepterez de figurer parmi les régions qui jouent un rôle actif dans le développement d'un mode de déplacement d'avenir, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Mr Julien SAVARY

Président de l'Association Vélo, Délégué Régional de l'AF3V

PJ:

- 1- Carte et tableau montrant l'état d'avancement de la "Voie Verte des Deux Mers".
- 2- Page de présentation de l'Association Française de Développement des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V) qui est en train d'élaborer un schéma national des Véloroutes et voies vertes, articulé aux Véloroutes européennes (extrait du journal "Vélo")
- 3- "Propositions d'aménagement d'une piste cyclable continue le long des canaux de Langon à Agde, objectifs et solutions techniques"

Contribution de l'Association Vélo au Livre Blanc du Canal des deux mers - Mars 1996 (document de 11 pages + annexes).

4- Guide n°1 "Toulouse-Agde à vélo le long du Canal du Midi" édité par notre Association, et diffusé cet été à plus de 400 exemplaires, sans compter ceux diffusés directement par la dizaine d'Offices du Tourisme des villes concernées.

Copies à:

- Mr Alain BENETEAU, Vice-Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées
- Mme Marie-Françoise MENDEZ, Vice-Présidente du Conseil Régional de Midi-Pyrénées
- Mr Lucien SANCHEZ, Conseiller Régional de Midi-Pyrénées
- Mr Pierre FORGUES, Vice-Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées (commission Transports)
- Mr Jean-Luc MOUDENC, Conseiller Régional de Midi-Pyrénées (commission inter-territoriale du canal des Deux Mers)